



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 11 AVRIL 2018

À 17 H 35

PROCÈS-VERBAL 18-04

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avar	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 036-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MARS 2018 -

RÉSOLUTION 037-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2018 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 038-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y retirant le sujet suivant :

- Considération des soumissions reçues pour « Acquisition d'un camion 4 X 4 à moteur à essence » - Appel d'offres STS-1051;

et en y ajoutant le sujet suivant :

- Tarification spéciale au comptant lors de certains événements majeurs.

- ADOPTÉ -

5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 -

RÉSOLUTION 039-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et conservé aux archives sous le no A18-11 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

6. AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2017 -

RÉSOLUTION 040-18

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 1 770 662 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2019, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2017 de 1 770 662 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2017 au montant de 1 770 662 \$ soit et est affecté au budget de l'année 2019.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur François-Xavier Beaudry, étudiant

Monsieur Beaudry questionne les changements à venir concernant les aribus et aménagements sur le réseau.

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay questionne le niveau de gouvernance dans le dossier des négociations de conventions collectives.

Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Marsan questionne l'état d'avancement du dossier d'étude de transport à la demande en cours et du projet pilote qui en découle.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain depuis l'implantation du nouveau système de gestion du service de transport adapté.

**7. MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) –
ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACQUISITION DE MINIBUS POUR
LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LA PÉRIODE 2019-2023 -**

RÉSOLUTION 041-18

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Sherbrooke et la Société de transport de Trois-Rivières (ci-après les « STC »), désirent acquérir des minibus pour le transport adapté pour la période 2019-2023 (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE ce Projet d'achat regroupé, pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour la période 2019-2023, est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

2. De mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition de minibus pour le transport adapté 2019-2023;

3. De mandater la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

a) pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour la période 2019-2023, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport de Sherbrooke ne dépasse pas 2 900 000 \$, incluant les taxes et contingences;

b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

4. De mandater l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

- ADOPTÉ -

8. RÈGLEMENT NUMÉRO R-046 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 300 000 \$ POUR L'ACHAT DE DOUZE (12) VÉHICULES ADAPTÉS AU TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES -

RÉSOLUTION 042-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-046 décrétant un emprunt au montant de 4 300 000 \$ pour l'achat de douze (12) véhicules adaptés au transport des personnes handicapées, conservé aux archives sous le numéro A18-12, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

9. RÈGLEMENT NUMÉRO R-047 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 200 000 \$ POUR FINANCER UN PROJET PILOTE D'UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE -

RÉSOLUTION 043-18

Que le règlement numéro R-047 décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ pour financer un projet pilote d'un service de transport à la demande, conservé aux archives sous le numéro A18-13, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

10. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 044-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 6 FÉVRIER 2018 -**

RÉSOLUTION 045-18

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 6 février 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12. **TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -**

RÉSOLUTION 046-18

CONSIDÉRANT la politique de la STS de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors d'événements majeurs pendant la période estivale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, aux mêmes conditions que les années antérieures, soit une réévaluation annuelle de la collaboration et en échange de visibilité médiatique :

- De midi jusqu'à la fermeture du réseau, le samedi 23 juin 2018 sur l'ensemble des circuits lors de la **Fête nationale du Québec en Estrie**;

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi 27 juin au vendredi 29 juin 2018 et toute la journée les samedi et dimanche 30 juin et 1^{er} juillet 2018 sur l'ensemble des circuits lors de la **Classique Pif portes Mackie**;

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mardi 17 juillet au vendredi 20 juillet 2018 et toute la journée les samedi et dimanche 21 et 22 juillet 2018 sur l'ensemble des circuits lors de la **Fête du Lac des Nations**;

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi 8 août au vendredi 10 août 2018 et toute la journée les samedi et dimanche 11 et 12 août 2018 sur l'ensemble des circuits lors du **Festival des Traditions du monde**.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Christine Couture

Madame Couture souligne la qualité des échanges lors de la rencontre du Comité transport adapté.

Madame Ariadne C. Echevers

Madame Echevers souligne les impacts positifs de la tarification à 1 \$ lors d'événements majeurs.

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance souligne également les impacts positifs de la tarification à 1 \$ lors d'événements majeurs.

Madame Évelyne Beaudin

Madame Beaudin mentionne qu'une séance a été tenue pour l'implantation d'un train de passagers entre Sherbrooke et Montréal. Elle souligne que le sujet pourrait être intéressant pour le CMDS.

Monsieur Pierre Avard

Monsieur Avard demande à ce que les documents du RUTASM soient transmis électroniquement plutôt qu'être imprimés. Il souligne que les travaux du Comité transport adapté sont en cours.

Monsieur Pierre Tremblay

Monsieur Tremblay félicite les membres de la direction concernant les excellents résultats financiers au 31 décembre 2017.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault félicite le professionnalisme de toute l'équipe de la STS concernant le déploiement de la carte à puce.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 42.

Sherbrooke (Québec), le 11 avril 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger